

DEPARTEMENT DE L'AIN  
REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION**  
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod  
BELLEGARDE / VALSERINE  
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**BUREAU**

N° 23B18

Séance du jeudi 16 février 2023

Président :

M. RONZON S.

Membres présents :

MMES DUBARE M., PHILIPPOT D. et REMILLON R.  
MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., MUNIER D., e  
SOULAT JL.

Membres ayant donné procuration : Sans objet

Membres absents excusés : Sans objet

Membres absents : M. BOSSON JF.

Membres en exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 9

Votants : 9

Secrétaire de Séance : Monsieur Michel CHANEL

Date de la convocation : 06 février 2023

Objet de la délibération : **SUBVENTION POUR LE SOUTIEN A LA COMMUNICATION**  
**« SPECTACLES »**

Le Bureau Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°19C27 du Comité syndical en date du 04 juillet 2019, portant modification du Règlement d'intervention du SIFAGE pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers ;

Vu le Règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers ;

Vu les demandes de subvention pour l'organisation de spectacles ;

Vu l'avis favorable de la Commission Communication et animation rendu le 19 janvier 2023 ;

Considérant les demandes de subvention déposées pour les spectacles suivants :

Dates des représentations	Établissements	Nombre de représentations	Spectacles	Compagnie	Coût HT	Subvention HT (50%)
23/05/2022	Ecole primaire de Savigny	2	Lombric fourchu Casse la graine Lombric fourchu est amoureux d'une étoile	ARTOUTAI	844,00 €	422,00 €
06/10/2022	Ecole du Val Vallières sur Fier	1	Lombric Casse la graine	ARTOUTAI	700 €	350€
07/10/22	APE de Bloye	1	Lombric Casse la graine	ARTOUTAI	738.50 €	369.25 €
07+08/11/22	Ecole publique de Marcellaz Albanais	2	Lombric fourchu le héros du potager Lombric fourchu casse la graine	ARTOUTAI	1400€	700, €
17/11/22	Ecole de la Paix Ambilly	2	Lombric Fourchu est amoureux d'une étoile Lombric fourchu, le héros du potager	ARTOUTAI	1100 €	550 €
18/11/22	Ecole Sébastien Castillon St Martin du Fresne	1	Lombric Casse la Graine	ARTOUTAI	700 €	350 €
<b>TOTAL</b>					<b>5482.5 €</b>	<b>2741.25 €</b>

Madame la Vice-présidente en charge de la communication et de l'animation rappelle le règlement d'intervention pour l'optimisation de la gestion des déchets.

Elle expose que ces événements sont éligibles à une subvention du SIVALOR à hauteur de 50% de leur coût HT.

Il est ainsi proposé au Bureau syndical d'accorder les subventions comme ci-dessus.

LE BUREAU SYNDICAL,  
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L'UNANIMITE,

**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux organismes concernés :

Dates des représentations	Établissements	Nombre de représentations	Spectacles	Compagnie	Subvention HT (50%)
23/05/2022	<b>Ecole primaire de Savigny</b>	2	Lombric fourchu Casse la graine Lombric fourchu est amoureux d'une étoile	ARTOUTAI	<b>422,00 €</b>
06/10/2022	<b>Ecole du Val Vallières sur Fier</b>	1	Lombric Casse la graine	ARTOUTAI	<b>350€</b>
07/10/22	<b>APE de Bloye</b>	1	Lombric Casse la graine	ARTOUTAI	<b>369.25 €</b>
07+08/11/22	<b>Ecole publique de Marcellaz Albanais</b>	2	Lombric fourchu le héros du potager Lombric fourchu casse la graine	ARTOUTAI	<b>700, €</b>
17/11/22	<b>Ecole de la Paix Ambilly</b>	2	Lombric Fourchu est amoureux d'une étoile Lombric fourchu, le héros du potager	ARTOUTAI	<b>550 €</b>
18/11/22	<b>Ecole Sébastien Castillon St Martin du Fresne</b>	1	Lombric Casse la Graine	ARTOUTAI	<b>350 €</b>
<b>TOTAL</b>					<b>2741.25 €</b>

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif pour 2023 au compte suivant :  
657361 – Subventions de Fonctionnement aux caisses des écoles.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légimité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR,  
Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20230216-23B18-DE  
Date de réception préfecture : 20/02/2023